CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61250** **VALABLE JUSQU'AU** **20/07/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1993

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/03/2025
Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 390.564.417
Siret : 390 564 417 00025
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 3035730-001
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62868892

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62868892

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : L ARTESIENNE DE MENUISERIE

Sigle : ADM
31BIS, AVENUE D'IMMERCOURT
AVENUE D'IMMERCOURT
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Téléphone : 03 21 71 44 44 **Fax :**
Portable : 06 66 18 74 84
Responsabilité légale :
QV (937 813 947) / VOISEUX QUENTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : art-menuiserie.fr
E-mail : contact@art-menuiserie.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 625 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)	3	21/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.